

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/02/2017

Dossier complet le :

23/02/2017

N° d'enregistrement :

2017-9530

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 24 lots à aménager sur une assiette foncière de près de 28 000 m² au sein de la commune de PESSAC (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HOLDING FTP

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe BONNET, Associé

RCS / SIRET

8 0 3 | 9 5 6 | 4 5 7 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47a) <hr style="width: 20px; margin-left: 0;"/>	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.
6°a) <hr style="width: 20px; margin-left: 0;"/>	Constructions de routes classés dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau de la parcelle 107p de la section IN. L'aménagement prend place sur la commune de PESSAC (40). Au total, 24 lots sont prévus, avec des surfaces variant de 730 m² à 1 230 m². Un accès est prévu depuis la rue Avigdor avec une voirie interne qui forme une raquette permettant de desservir l'ensemble des lots. Des cheminements piétons permettent la circulation des riverains le long de la voirie interne.

Les espaces communs occupent près de 20% de la surface totale du projet.

L'emprise foncière du projet est de près de 28 000 m² dont 19 075 m² de surfaces privatives (24 lots).

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de ce lotissement contribue à étoffer et diversifier l'offre de logement sur la commune de PESSAC tout en étant en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le réalisation du lotissement suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie, internet), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : revêtements divers.

Les espaces verts seront ensuite mis en place au sein du lotissement. Des plantations sont prévues le long des espaces communs qui suivent la voirie. Ces plantations comprendront des espèces indigènes et rustiques du territoire.

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront collectées via des grilles avaloirs au niveau des chaussées, puis dirigées vers des casiers en structure alvéolaire répartis au sein des espaces verts bordant le projet. Ces eaux seront ensuite rejetées à débit régulé (ouvrage de type I) au niveau du fossé longeant la rue Brunet au nord.

Les eaux usées seront prises en charge à la parcelle via des micro-stations d'épuration individuelles avec épandage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des divers réseaux sera prévu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'Eau (Déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	~ 28 000 m ²
Surface de plancher maximale	~ 9 500 m ²
Surface privatives (24 lots)	19 075 m ²
Espaces communs	~ 5 346 m ²
Surface imperméabilisée (Chaussées, Stationnements, Accès, Cheminements)	~ 3 513 m ²
Surface à défricher	~ 28 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle 107p de la section IN.
Lieu-dit "TOCTOUCAU"
33 600 PESSAC

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 44' 25" Lat. 44° 45' 36"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF ou arrêté de biotope et la ZNIEFF I la plus proche, "Landes humides des Arguileyres" se situe à plus de 2,5 km au sud-est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD1250 qui traverse la commune de PESSAC fait partie des routes comprises dans le réseau du PPBE 2ème échéance (Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement) du territoire de la Gironde.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide antérieure à l'investigation terrain n'est à noter au niveau des parcelles concernées par le projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site pollué recensé sur les bases de données BASOL, ni à proximité d'un site répertorié au sein de la base de données BASIAS (500 m).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne. Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- SIC : "RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES JALLES DE SAINT-MÉDARD ET D'EYSINES" (FR7200805) distant de près de 5,7 km au nord-ouest du projet. (Cf. Cartographie en annexe : Localisation des sites Natura 2000)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise ne place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place du lotissement entraînera l'altération des habitats naturels existants au droit des surfaces imperméabilisées du projet et des lots privés. Il s'agit d'habitats supports de la faune et notamment de l'avifaune qui évolue dans le secteur. De par sa mobilité, celle-ci pourra trouver refuge dans les espaces verts du projet où de nombreux feuillus sont conservés. Le maintien des espaces verts sur un linéaire à l'est du projet permet de conserver une continuité avec les espaces naturels au nord, au-delà de la rue Brunet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le SIC du "RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DES JALLES DE SAINT-MÉDARD ET D'EYSINES" se situe à grande distance du projet (près de 6 km) et aucune connexion hydraulique indirecte ou directe n'est à noter entre ce site remarquable et l'aménagement. Ainsi, toute incidence directe ou indirecte est à proscrire en ce qui concerne les habitats et/ou les espèces d'intérêt.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF et les incidences indirectes sont à exclure au vu des distances mises en jeu. Les zones humides mises en évidence au droit du projet seront conservées. Ces dernières occupent une superficie réduite (205 m ²) sous la forme de bosquets de Saules qui sont conservés dans les espaces verts ainsi qu'en fond de lot au nord-est (Cf. Plan de composition).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La végétation du site est actuellement dominée par une plantation de résineux. L'implantation du lotissement entraînera donc la consommation d'espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Sensibilité faible à moyenne - Retrait-gonflement des argiles : Aléa moyen - Séisme : Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en zone urbaine et en lotissement engendrera une augmentation locale du trafic. Le lotissement comprend un total de 24 lots. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller retour quotidien, le trafic sera potentiellement d'environ 96 véhicules/jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. Le projet se trouve à proximité de la D1250 dont le trafic est soutenu.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations et les éclairages publics (voiries). Le projet est concerné par les émissions lumineuses émanant du lotissement et des habitations voisins.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront collectées via des grilles avaloirs au niveau des chaussées, puis dirigées vers des casiers en structure alvéolaire répartis au sein des espaces verts bordant le projet. Ces eaux seront ensuite rejetées à débit régulé (ouvrage de type I) au niveau du fossé longeant la rue Brunet au nord. Les eaux usées seront prises en charge à la parcelle via des micro-stations d'épuration individuelles avec épandage.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets qui pourraient être générés lors la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération de défrichement modifie la vision paysagère du site dès la période de travaux, et à plus long terme lors de l'acquisition des lots et de leur construction. Mais cela ne remet pas en cause le patrimoine paysager local. Des lotissements sont par ailleurs déjà existants au sud ainsi qu'à l'est du projet. De plus, la présence d'espaces verts contribue à l'intégration du projet. Le projet se place par ailleurs en continuité du tissu urbain, avec la présence d'un lotissement côté ouest de la rue Avigdor.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un nouveau lotissement amène à reconsidérer le secteur vers une vocation d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Réalisation des travaux de préférence en dehors de la période de reproduction de la faune.

Intégration d'espaces verts au sein du projet (5 346 m²), qui valorisent les voiries et créent une barrière végétale à l'est du projet.

Conservation d'un nombre conséquent de sujets feuillus au sein des espaces communs (Cf. Plan de composition) dont l'ensemble des arbres remarquables recensés.

Préservation des zones humides recensées, qui sont intégrées dans les espaces verts. Espaces verts qui seront entretenus sans utilisation de produits phytosanitaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en adéquation avec les orientations des documents d'urbanisme (Zone 1AU4). Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel, remarquable ou d'une zone d'intérêt écologique floristique et faunistique et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été relevée. Aucune incidence directe n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 FR7200714 situé à plus de 700m, et la gestion des eaux pluviales par stockage puis rejet à débit régulé au nord du projet n'induit aucune connexion hydraulique avec le site remarquable. La faune commune inventoriée pourra trouver refuge au sein des espaces verts, et notamment l'avifaune au niveau des Chênes pédonculés remarquables conservés. Le projet ne remet pas en cause les continuités écologiques à l'échelle locale et territoriale. Ainsi, le projet semble pouvoir être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Plan cadastral (4.6)- Extrait du plan de zonage du PLU (4.6)- Plan de composition du projet (4)- Carte des habitats naturels et anthropiques et des zones humides (5)- Compte-rendu de terrain (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à

Bordeaux

le,

21/02/2017.

Signature


SARL HOLDING FTP
Centre d'Affaires Eleusis 3B
1 Rue Pierre et Marie Curie
CS 40231
22197 PLEBRIN Cedex
Capital de 10 000 euros - RCS St BRIEUC 833 950 457

C. ANNEXES

I. PLAN DE SITUATION

II. PLAN CADASTRAL

III. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET

IV. PLAN DES ABORDS DU PROJET



Indivision SABOUROUX
IN n°107p

Superficie apparente du solde conservé

Abords du projet

Projet de lotissement
Commune de PESSAC (33)

Source : Bing Aerial, SIEAG
Auteur : ENVOLIS
Date : 14/02/17

EnVolis



Périmètre du projet



V. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ÉTUDE

PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR D'ETUDE

Datées du 8 février 2017

- Milieu 1 : Plantation de Pin maritime → Code CB : 42.813



- Milieu 2 : Bosquet de Saules → Code CB : 44.1



Localisation des prises de vue

Projet de lotissement
Commune de PESSAC (33)

Source : Google Satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 13/02/17



0 25 50m

 Périmètre du projet

- Milieu 3 : Fourré mixte x Formation riveraine de Saules → Code CB : 44.1 x 31.8F



- Milieu 4 : Alignement de Pins x Pelouse entretenue → Code CB : 84.1 x 85.12



- Milieu 5 : Bosquet de Chênes pédonculés épars → Code CB : 84.3



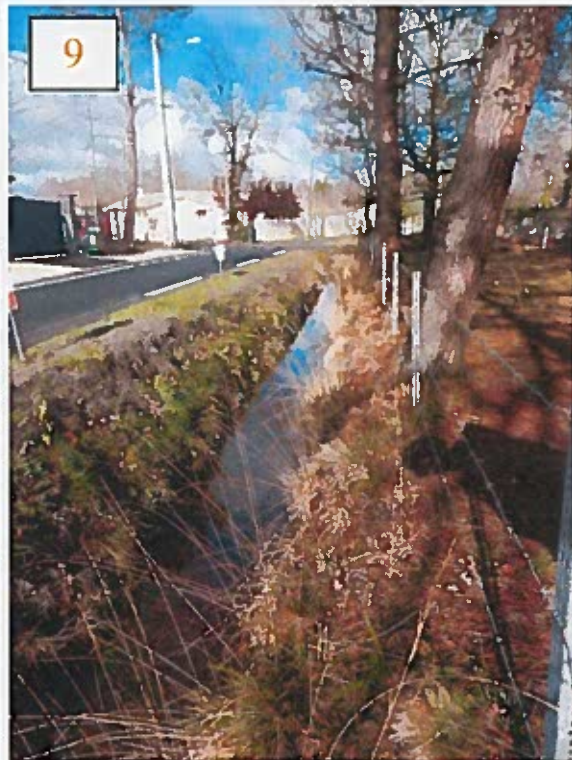
- Milieu 6 : Pelouse entretenue → Code CB : 85.12



Milieu 7 : Jardin ornemental → Code CB : 85.31



- Milieu 11 : Fossés temporaires → Code CB : 89.22



- Vue sur la rue Avigdor en direction du sud



- Vue sur la rue Brunet en direction de l'est



- Vue sur la rue Brunet en direction de l'ouest



- Vue sur la propriété au sud-est du projet



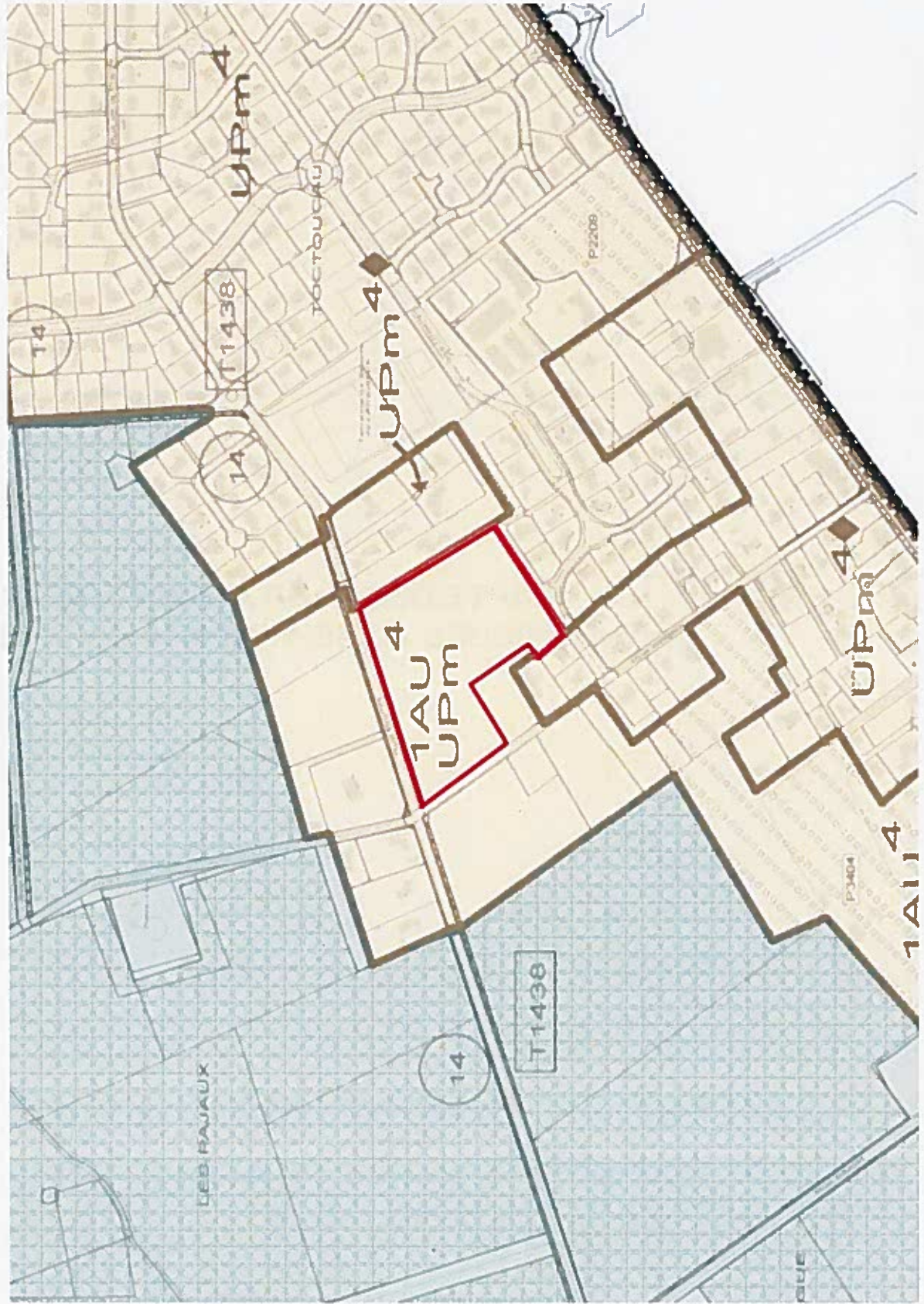


VI. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU
PLU



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE PESSAC

(Source : BORDEAUX METROPOLE)



VII. CARTE DES HABITATS NATURELS ET ANTHROPIQUES AU SEIN DU SITE D'ÉTUDE

Cartographie des habitats

Projet de lotissement
Commune de PESSAC (33)

Source : Google Satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 13/02/17

EnVolis

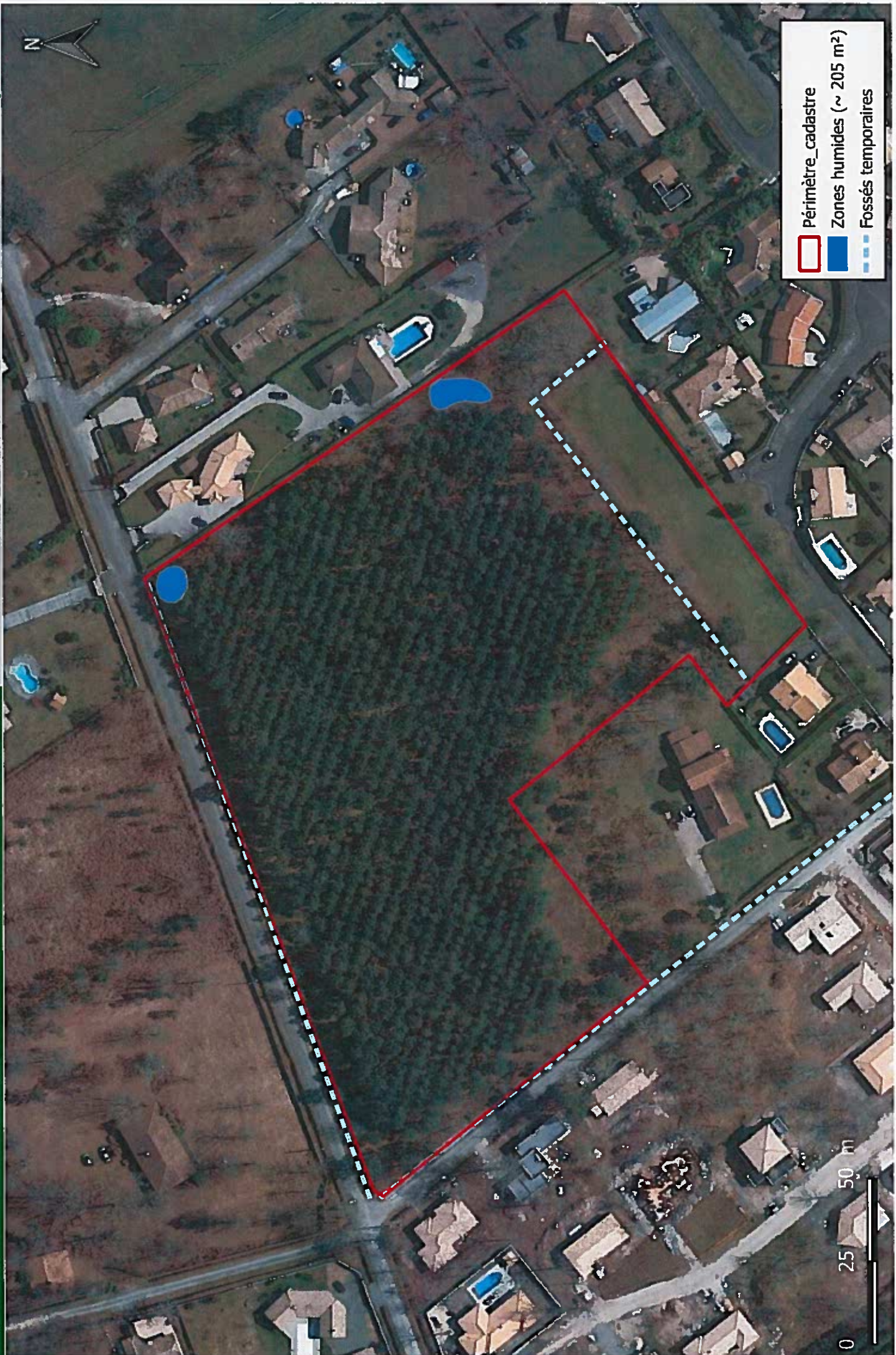
-  Périmètre du projet
- Habitats**
-  44.1 Bosquet de Saules
-  44.1x31.8F Fourré mixte associé à une Formation riveraine de Saules
-  84.1x85.12 Alignement de Pins associé à une Pelouse entretenue
-  84.3 Bosquet de Chênes pédonculés épars
-  85.12 Pelouse entretenue
-  85.31 Jardin ornemental
-  89.22 Fossés temporaires
-  Arbres remarquables






**VIII. CARTOGRAPHIE DES ZONES
 HUMIDES RECESEES**

IX.

**LOCALISATION DES SITES NATURA
2000 LES PLUS PROCHES**

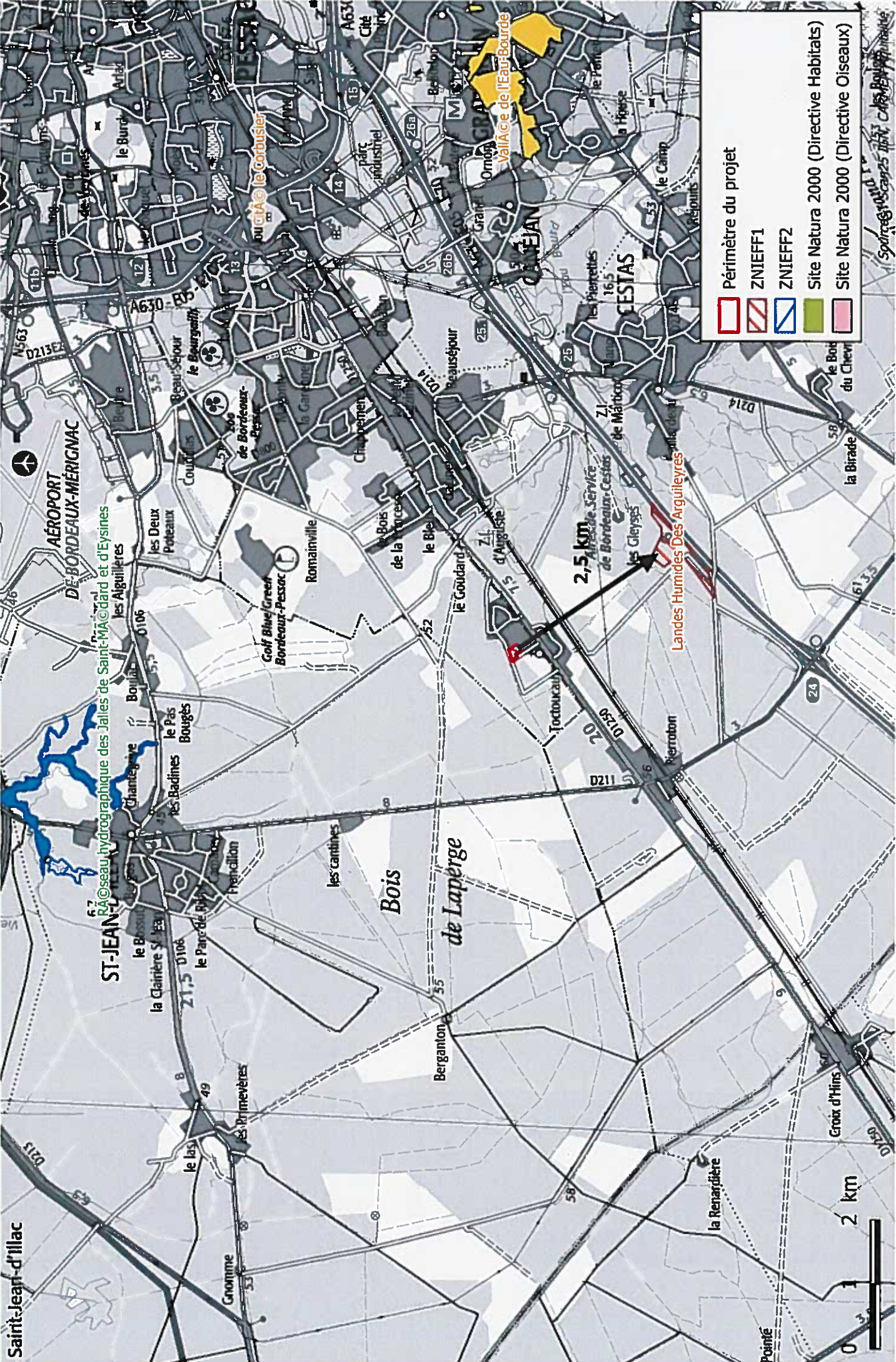


	Périmètre_cadastre
	Zones humides (~ 205 m ²)
	Fossés temporaires

Milieux naturels remarquables

Projet de lotissement
Commune de PESSAC (33)

Sources : Scan25 IGN, CARMEY Aquitaine
Auteur : ENVOLIS
Date : 13/02/17



X. COMPTE-RENDU DE TERRAIN

Compte Rendu Terrain
Inventaire floristique et faunistique
Diagnostic Zones Humides
8 février 2017

I. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

I.1. Flore

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune de PESSAC (33) est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997).

Le tableau ci-après présente les 8 habitats définis par l'étude de la végétation :

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000
1	Plantation de Pin maritime	42.813	/
2	Bosquet de Saules	44.1	/
3	Fourré mixte x Formation riveraine de Saules	44.1 x 31.8F	/
4	Alignement de Pins x Pelouse entretenue	84.1 x 85.12	/
5	Bosquet de Chênes pédonculés épars	84.3	/
6	Pelouse entretenue	85.12	/
7	Jardin ornemental	85.31	/
8	Fossés temporaires	89.22	/

Les tableaux présentés ci-après reprennent les espèces végétales principales observées au sein des habitats présents dans l'emprise du projet.

Les espèces notées en gras correspondent à des espèces hygrophiles d'après l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008. La cartographie localisant ces habitats est présentée précédemment. Les espèces dont le recouvrement total est inférieur à 5% ne sont pas prises en compte lors de l'évaluation du caractère hygrophile de l'habitat étant donné leur faible pouvoir représentatif.

➤ **Habitat 1 : Plantation de Pin maritime → code CB : 42.813**

Cette plantation de résineux occupe la grande majorité du site d'étude et montre un peuplement très homogène.

Le couvert arboré est dense, dominé par le Pin maritime (*Pinus pinaster*), essence typique des plantations landaises et atlantiques. Une partie du peuplement est constituée du Pin taeda (*Pinus taeda*), essence exotique qui remplace parfois le Pin maritime dans certaines plantations. Cette espèce possède une croissance soutenue et ses aiguilles jaunissent lors de la mauvaise saison.

Quelques feuillus viennent piqueter ce boisement : le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Châtaignier commun (*Castanea sativa*) ou encore le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). De même, l'étage arbustif est très peu fourni, avec quelques jeunes chênes, Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*) et Houx (*Ilex aquifolium*).

Au sol, la litière est quasi-exclusivement faite d'aiguilles de pin. La Molinie bleue (*Molinia caerulea*) forme des touffes çà et là, avec l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*) et la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

Tableau 1: Liste des espèces végétales au sein de la Plantation de Pin maritime

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 95%		
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	75%
Pin taeda	<i>Pinus taeda</i>	20%
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	+
Châtaignier commun	<i>Castanea sativa</i>	+
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+
Strate arbustive = 5%		
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	2%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	+
Strate herbacée = 5%		
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	2%
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	1%
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	1%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	+
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	+
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	+

➤ **Habitat 2 : Bosquet de Saules → code CB : 44.1**

Ces quelques bosquets occupent des portions très réduites du terrain, au niveau de l'angle nord-est mais également à l'est du projet.

La strate arborée est relativement dense, avec le Saule roux (*Salix atrocinerea*) comme unique espèce arborée. Les étages inférieurs sont peu fournis, le Lierre grimpant (*Hedera helix*) se retrouve au sol comme le long des troncs tandis que la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) est visible au pied des arbres.

Au sol, le recouvrement est faible lui aussi. Quelques Fougères aigle, le Lierre grimpant ainsi que la Molinie bleue sont retrouvées. A noter également plusieurs individus de Jonc aggloméré. Des dépressions et des variations topographiques sous forme de cuvettes ont pu entraîner le développement de fourrés de Saules à ces endroits, formant des micro zones humides.

Tableau 2 : Liste des espèces végétales au sein du Bosquet de Saules

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 75%		
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	75%
Strate arbustive = 7%		
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	5%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	2%
Strate herbacée = 10%		
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	5%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	3%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	2%
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	+
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	+

➤ **Habitat 3 : Fourré mixte x Formation riveraine de Saules → code CB : 44.1 x 31.8F**

Cet habitat encadre la pelouse située au sud-est du projet. Il est similaire au précédent mais se développe le long des linéaires de fossés en étant en contact avec d'autres espèces forestières.

Le Pin maritime et le Chêne pédonculé composent cette fois la strate arborée, avec une dominance nette pour le premier. Le Saule roux est retrouvé en strate arbustive en compagnie de la Ronce commune, du Lierre grimpant, de la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) et du Houx.

Au seuil, une épaisse litière de feuilles laisse peu d'espèces s'exprimer, et l'on retrouve globalement le même cortège que précédemment.

Etant donné la proximité du fossé, les essences humides telles que les Saules ont pu se développer sur les berges, même si la présence de nombreuses autres espèces non hygrophiles ne permet pas de classer cet habitat en tant que zone humide.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales au sein du Fourré mixte x Formation riveraine de Saules

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 40%		
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	30%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	10%
Strate arbustive = 75%		
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	60%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	8%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	5%
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	2%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	+
Strate herbacée = 12%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	5%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	5%
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	2%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	+

➤ **Habitat 4 : Alignement de Pins x Pelouse entretenue → code CB : 84.1 x 85.12**

Cet alignement se situe en périphérie nord de la plantation de Pins maritimes et s'étend tout le long de cette frontière.

Une autre essence résineuse constitue cet alignement en l'espèce du Pin parasol (*Pinus pinea*) régulièrement disposé. Quelques individus de Chêne pédonculé sont visibles ainsi qu'un Chêne rouge d'Amérique.

La strate herbacée est relativement pauvre en espèces, elle est recouverte d'aiguilles de pin du côté sud tandis qu'elle prend l'aspect d'une pelouse tondue lorsque l'on se rapproche du fossé au nord. La strate muscinale est riche, et quelques graminées sont visibles : l'Agrostis sétacée (*Agrostis curtisii*) ou encore Pâturin commun (*Poa trivialis*) pour les plus nombreuses. Le reste du cortège est détaillé dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Liste des espèces végétales au sein de l'Alignement de Pins x Pelouse entretenue

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 73%		
Pin parasol	<i>Pinus pinea</i>	70%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubras</i>	+
Strate herbacée = 27%		
Agrostis sétacée	<i>Agrostis curtisii</i>	10%
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	5%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	5%
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	3%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	2%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	2%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	+

➤ **Habitat 5 : Bosquet de Chênes pédonculés épars → code CB : 84.3**

L'angle est du projet abrite cet habitat formé d'une pelouse rase et de quelques individus arborés matures. Les Chênes pédonculés sont la seule essence arborée de l'habitat et ils font figure d'individus remarquables au vu de leur diamètre et de leur potentiel d'accueil pour la faune.

La strate arborée est très peu marquée, tandis que le sol est toujours dominé par un certain nombre de mousses et montre la présence plus franche de la Laïche des sables, caractéristique des terrains aréneux. La Luzule champêtre (*Luzula campestris*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*) et la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*) sont également bien représentées.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales au sein du Bosquet de Chênes pédonculés épars

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 20%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	50%
Strate arbustive = 5%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	3%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	2%
Strate herbacée = 40%		
Laïche des sables	<i>Carex arenaria</i>	15%
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	8%
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	6%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	5%
Géranium Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	3%
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	3%

➤ **Habitat 6 : Pelouse entretenue → code CB : 85.2**

L'habitat décrit ici occupe une bande herbeuse large d'une vingtaine de mètres le long de la frontière sud-est du projet.

Cette communauté est exclusivement herbacée, et le recouvrement muscinal très important (*Polytric sp.*, *Hypnum sp.*). En dehors de ce tapis, le Pâturin commun constitue la pelouse, ainsi que de nombreuses Pâquerettes vivaces, Marguerites communes (*Leucanthemum vulgare*) qui commencent à émerger. L'achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) et la Luzule champêtre se retrouvent dans des recouvrements similaires.

Cet habitat se maintient par la main de l'homme et la tonte favorise essentiellement les espèces en rosette ainsi que les graminées qui montrent une résilience importante à la taille ou parviennent à s'en soustraire au vu de leur faible hauteur. Aucune espèce hygrophile n'est à noter.

Tableau 6 : Liste des espèces végétales au sein de la Pelouse entretenu

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate herbacée = 40%		
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	10%
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	8%
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	5%
Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>	5%
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	5%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	3%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	3%

➤ **Habitat 7 : Jardin ornemental → code CB : 85.31**

Cet habitat est présent de manière anecdotique au sein du périmètre d'étude et il s'agit de la frange externe du jardin privatif qui entoure l'habitation de l'angle sud du projet.

On y retrouve le Chêne pédonculé, le Chêne tauzin mais également un certain nombre d'arbustes plantés à but ornemental : Néflier (*Mespilus germanica*), le Murier (*Morus sp.*), le Châtaignier (*Castanea hybride*).

Il s'agit d'une communauté végétale très largement anthropisée et régulièrement entretenue.

Tableau 7 : Liste des espèces végétales au sein du Jardin ornemental

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 5%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	20%
Strate arbustive = 75%		
Chêne tauzin	<i>Quercus pyrenaica</i>	5%
Châtaignier commun	<i>Castanea sativa</i>	+
Néflier	<i>Mespilus germanica</i>	+
Murier	<i>Morus sp.</i>	+
Strate herbacée = 80%		
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	12%
Laïche des sables	<i>Carex arenaria</i>	6%
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	5%
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	5%
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	3%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	3%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	3%

➤ **Habitat 10 : Fossés temporaires → code CB : 89.22**

Plusieurs fossés dédiés au drainage des eaux pluviales sont présents au sein de l'emprise du projet. Ils sont représentés dans la cartographie des habitats jointe à ce rapport.

Deux fossés sont situés en dehors des limites du projet, l'un d'entre eux longe la rue Avigdor tandis que le deuxième longe la rue Brunet. Ces deux entités sont en eau au jour de l'investigation (8 février 2017).

Un autre fossé se trouve au niveau du sud-est et de l'est des terrains, il forme un coude et se prolonge au sein des habitations voisines.

La Molinie bleue (*Molinia caerulea*) est présente de manière non négligeable au niveau des fossés extérieurs au projet tandis que le fossé interne est colonisé par les Saules comme cela a été évoqué auparavant.

➤ **Arbres remarquables**

Dans le cadre de l'investigation de terrain, un certain nombre d'individus remarquables ont été relevés au sein ou en périphérie du boisement investigué.

Ces spécimens peuvent être remarquables à plusieurs égards :

- Leur taille, leur diamètre ou leur âge ;
- Leur fonction refuge pour la faune ;
- Leur rareté à l'échelle locale, régionale ou nationale ;
- Leur valeur paysagère, culturelle ou symbolique.

Ils sont signalés sur la cartographie des habitats jointe en annexe.

1.2. Faune

➤ **Avifaune**

11 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient ou étaient en vol.

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France
Nom français	Nom latin	Annexe 1			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	/	Annexe II	X	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	/	/	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	/	Annexe III	X	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	X	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	/	X	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	X	LC

- Statut UICN - LC = Préoccupation mineure
- Directive Oiseaux - Annexe I = Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- Convention de Berne - Annexe II = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- Convention de Berne - Annexe III = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- Protection nationale = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Ces espèces sont largement répandues sur le territoire, et sont donc communes.

Aucune espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ni d'espèce représentant un enjeu de protection particulier n'a été recensée au sein du site d'étude et aux alentours directs le jour de la visite de site. De ce fait, le site n'est pas caractérisé par une sensibilité avifaunistique particulière. Pour autant, la majorité des espèces recensées sont protégées nationalement.

Elles vont essentiellement évoluer au sein des boisements situés au sein ainsi qu'aux alentours directs du projet.

Les arbres remarquables identifiés sont très favorables à ces espèces de par la quantité de niches écologiques qu'ils sont susceptibles d'offrir.

➤ Mammifères

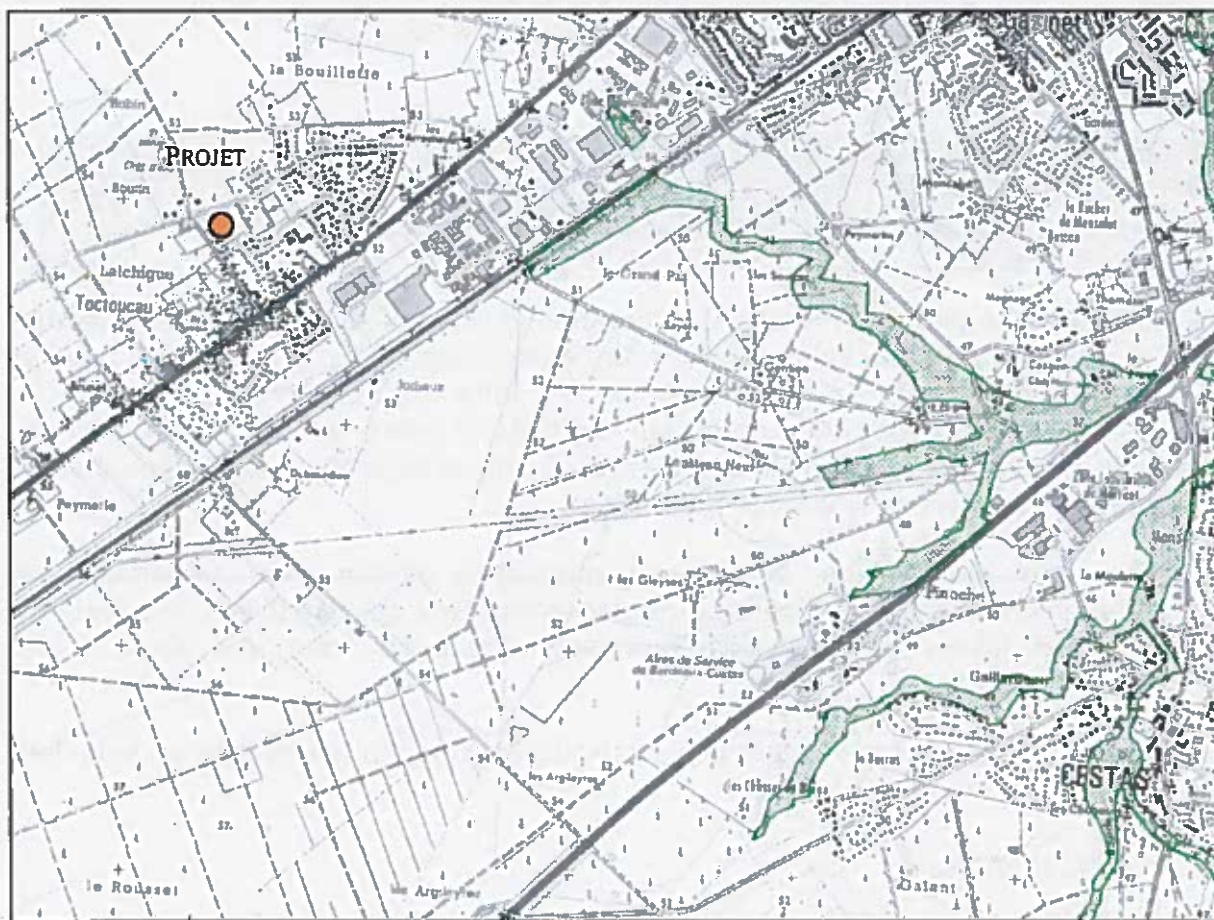
Des traces de présence de mammifères (empreintes, fèces, etc.) ont été observées sur le terrain d'étude. Ces mammifères sont listés dans le tableau suivant ainsi que leur protection réglementaire :

Mammifères		Directive Habitat-Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	/	Annexe III	X	LC
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	/	Annexe III	/	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	/	/	/	LC

Les chevreuils européens sont très fréquents sur le territoire national et ne représentent pas d'enjeux majeurs, tout comme les sangliers. Ces espèces ne bénéficient pas d'une protection nationale.

Seul l'écureuil roux bénéficie d'une protection nationale. Aucune observation directe d'individus n'a été effectuée mais des restes de repas caractéristiques de l'espèce ont pu être retrouvés.

Par ailleurs, ces milieux qui composent le site d'étude sont notamment susceptibles de renfermer des espèces communes de mammifères tels que le renard roux



Enveloppe territoriale des principales zones humides du SAGE " Estuaire de la Gironde et milieux associés " (Source : SMIDDEST, 2014)

Le projet d'aménagement ne se trouve pas intégré au sein d'un des périmètres des zones humides du SAGE.

II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 8 février 2017 (Cf. tableau des espèces composant les habitats décrits précédemment), plusieurs habitats composent ce site d'étude et un seul d'entre eux est considéré comme un habitat hygrophile, à savoir le « **Bosquet de Saules** » (Code CB : 44.1).

Cet habitat figure sous la mention « H. » au sein de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, ce qui permet de le classer comme humide.

(*Vulpes vulpes*), le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le blaireau européen (*Meles meles*), la fouine (*Martes foina*), les mulots (*Apodemus spp.*), etc. .

➤ Reptiles et amphibiens

Reptile		Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des reptiles de France
Nom français	Nom latin				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Annexe II et III	Art.2	LC

Un individu de Lézard des murailles a été observé durant l'investigation du 8 février 2017. Il s'agit d'une observation précise de l'espèce qui peut reprendre une activité plus soutenue au mois de février lorsque les températures sont clémentes. Ce reptile, capable de coloniser de nombreux biotopes et même les milieux urbains, ne constitue pas un enjeu majeur du site, bien qu'il soit protégé au niveau national ainsi qu'au titre de la Directive Habitats Faune Flore.

Concernant les amphibiens, si aucune observation directe n'est à signaler, ils peuvent mettre à profit les nombreux fossés temporaires qui quadrillent le projet, en particulier les fossés bordiers ainsi que ceux situés au cœur des alignements arborés.

Au cours du repos hivernal, les amphibiens trouveront des zones refuges au sein des boisements qui composent le projet.

➤ Entomofaune

La période de prospection n'est pas très favorable à l'observation de l'entomofaune et des investigations complémentaires permettraient d'affiner le diagnostic à ce niveau.

II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

II.1. Zonages réglementaires

La commune de PESSAC est concernée par le SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés », actuellement mis en œuvre, dont le périmètre a été fixé par l'arrêté du 31 mars 2005. Ce SAGE a également été approuvé par arrêté d'approbation en date du 30 août 2013. Une enveloppe territoriale des principales zones humides (en vert sur la carte ci-dessous) est consultable et a été établie au niveau de l'ensemble du périmètre du SAGE.

A noter que cette délimitation ne possède pas de portée réglementaire mais uniquement informative.

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Plantation de Pin maritime	42.813	/	NON
2	Bosquet de Saules	44.1	/	OUI
3	Fourré mixte x Formation riveraine de Saules	44.1 x 31.8F	/	NON
4	Alignement de Pins x Pelouse entretenue	84.1 x 85.12	/	NON
5	Bosquet de Chênes pédonculés épars	84.3	/	NON
6	Pelouse entretenue	85.12	/	NON
7	Jardin ornemental	85.31	/	NON
8	Fossés temporaires	89.22	/	NON

Cet habitat hygrophile couvre **une superficie de près 205 m²** au sein du site d'étude, il est noté en bleu sur le tableau précédent.

D'après les tableaux présentés précédemment, **les habitats indiqués dans les cases colorées en blanc ne sont pas classés comme des zones humides étant donné que moins de la moitié des espèces dominantes est considérée comme caractéristique de zones humides (Annexe II de la l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).**

De plus, d'après l'article L.211-108, point IV, du Code de l'Environnement : « Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales ». Les fossés présents au sein du site d'étude ne peuvent donc pas non plus être considérés comme des zones humides étant donné qu'ils correspondent à un réseau de drainage des eaux pluviales.

II.2. Critère pédologique

Des traces d'hydromorphie ont été observées sur l'ensemble des sondages à des profondeurs comprises entre 0,25 m/TN à 1,00 m/TN. Cependant, ces traces ne sont pas symptomatiques de zone humides au sens de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).

III. RESULTATS DE L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE

III.1. Contexte pédologique

D'après les sondages réalisés (31/01/2017), les sols sont constitués d'une succession de couches sableuses, de granulométrie fine à moyenne, de couleur gris / noir à ocre en profondeur.

Ces derniers sont surplombés d'une fine litière végétale plus ou moins décomposée, avoisinant les 5 cm d'épaisseur.

Au final, les sols sont relativement homogènes à l'échelle de la parcelle et leur comportement hydrique est indexé sur leur texture.

III.2. Niveau piézométrique

La reconnaissance de terrain s'est déroulée le 31 janvier 2017, c'est-à-dire en période de hautes eaux moyennes.

Au jour de l'étude (31/01/2017), le toit de la nappe superficielle a été recoupé au droit de tous les sondages. Ce jour-là, la nappe se situait à une profondeur variable comprise entre 0,75 m/TN et 1,00 m/TN.

En période de hautes eaux moyennes, et d'après les traits hydromorphiques le niveau de la nappe est susceptible d'être moindre, de l'ordre de 0,30 m/TN à 0,40 m/TN. En période de hautes eaux défavorable : hautes eaux plus pluie prolongée, l'eau est susceptible d'être affleurante.

III.3. Perméabilité

Six essais de perméabilité à charge constante (type Porchet) ont été réalisés par la société ENVOLIS afin de mesurer la perméabilité des terrains.

D'après les valeurs mesurées dans ces horizons, il ressort que les perméabilités sont bonnes, comprises entre $1,10 \times 10^{-5}$ m/s et $2,06 \times 10^{-5}$ m/s.

IV. CONCLUSION

IV.1. Flore - Faune

Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent pas d'intérêt communautaire étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein dans la Directive Habitats.

Aucune espèce floristique ou faunistique d'intérêt patrimonial n'a été recensée lors de la visite de site. La période de prospection n'était pas favorable pour l'ensemble des taxons.

Cependant, la plupart des espèces faunistiques bénéficient d'une protection nationale, voire communautaire pour le Lézard des murailles, qui reste tout de même une espèce très commune et non menacée.

Le boisement de résineux qui occupe la majeure partie du terrain abrite une avifaune forestière et les arbres remarquables situés en périphérie augmentent la quantité de niches biologiques pour les oiseaux qui mettent à profit le site en tant qu'habitat de repos, de nourrissage et de reproduction. La conservation des arbres remarquables permettra à cette faune mobile de persister dans le secteur, et la forme linéaire des espaces verts à l'est du site crée un véritable couloir de déplacement pour la faune en général.

Des fossés sont par ailleurs présents en limite et au sein de l'emprise du projet, et peuvent constituer des habitats aquatiques en période de hautes eaux en ce qui concerne les amphibiens.

IV.2. Zones Humides

Ce projet d'aménagement sur la commune de PESSAC est concerné par la problématique des Zones Humides au vu des conclusions du diagnostic.

Deux zones humides ponctuelles, sous la forme de deux « Bosquets de Saules » (Code CB : 44.1), ont été mises en évidence au cours des investigations, sur une surface 205 m².

Il s'agit ici de formations pionnières de Saules apparues au gré des variations de la topographie et de la nature du sol qui favorise par endroit les engorgements en eau. Cela explique la nature ponctuelle et peu étendue de ces formations.

De faible ampleur, les zones humides investiguées ne présentent pas de connexions entre elles et sont peu susceptibles d'abriter des espèces d'intérêt. Elles participent cependant à la diversité d'un boisement résineux autrement monotone et quasi-monospécifique. Elles sont par ailleurs conservées au sein du lotissement (Cf. Plan de composition) à l'intérieur des espaces communs du projet.

Aucune espèce faunistique ou floristique d'intérêt n'a été investiguée au sein cette zone humide au cours de la visite de terrain.

Il est à noter que le projet n'est pas concerné par une zone humide définie dans le cadre du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 ou du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés ».

